



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accompagnement des personnes atteintes de Covid long

Question écrite n° 8063

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes de symptômes post-Covid, notamment en ce qui concerne leur référencement sur une plateforme de suivi et l'accès à un parcours de soins adapté. La loi n° 2022-53 du 24 janvier 2022 prévoit la mise en place d'une plateforme nationale de référencement et de prise en charge des personnes souffrant de formes chroniques du covid-19. Son article 1er en fixe le principe, tandis que l'article 2 prévoit un accompagnement via un parcours de soins dédié, avec la création d'unités spécifiques au sein des établissements hospitaliers, en lien avec les Agences régionales de santé (ARS) chargées d'en faciliter la mise en œuvre. Or à ce jour, aucun décret d'application n'a été publié, empêchant la concrétisation de cette plateforme et le déploiement effectif des parcours de soins prévus. De plus, très peu d'unités de soins post-Covid ont été recensées. Par ailleurs, un manque important de soignants formés à la prise en charge du Covid long a été constaté. Cette carence peut être rapprochée de celle observée dans les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), parfois contraints d'orienter les patients vers des prises en charge psychiatriques, faute de ressources et de repères médicaux spécifiques. Cette situation maintient de nombreux malades dans un vide juridique et médical, les privant de l'accès aux droits pourtant définis par la loi, alors même que celle-ci constitue un cadre clair de reconnaissance et de prise en charge. Aussi, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer l'effectivité du parcours de soins prévu par la loi du 24 janvier 2022 au bénéfice des personnes atteintes de Covid long.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8063

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5709